



PREAVIS No. 04/2012

DU 25 SEPTEMBRE 2012

CONCERNANT

**UNE DEMANDE DE CREDIT DE Frs. 200'000.— TTC
POUR LA RENOVATION DE L'APPARTEMENT DE
L'AUBERGE COMMUNALE DE PUIDOUX**

LA MUNICIPALITE DE PUIDOUX AU CONSEIL COMMUNAL

Monsieur le Président,
Mesdames, Messieurs les Conseillers,

Préambule,

Dans le cadre du changement d'exploitant de l'auberge communale de Puidoux (citée ci-après sous « l'auberge »), la Municipalité propose d'entreprendre des travaux d'entretien et rénovation en ce qui concerne l'appartement de service et les sanitaires des chambres d'hôtes dans les combles, ceci tout en permettant l'exploitation de l'établissement sans interruption. Précisons que durant la période des travaux, l'exploitant est logé dans l'appartement du bâtiment du Vergnolet.

L'appartement de service de l'auberge n'a pas subi de transformations lourdes durant plusieurs décennies, et dispose comme cela se faisait à l'époque de chambres et de sanitaires mais n'a pas de cuisine. Les chambres d'hôtes disposent de sanitaires communs. Elles sont actuellement louées aux services sociaux Veveysans.

Travaux proposés : (voir plan annexé)

Appartement

Création d'une cuisine et aménagement d'un coin à manger, modification et renouvellement des sanitaires, entretien et rénovation des sols, rafraichissement des peintures et tapisseries.

Chambres d'hôtes

Renouvellement des sanitaires.

Général

Remplacement de la colonne de chute pour les deux étages.

Coûts des travaux

Gros œuvre	CFC 21, 22 Maçonnerie, construction en bois, fenêtres, crépi, fermetures extérieures	35'000.-
Installations électriques	CFC 23	10'000.-
Chauffage, installations sanitaires	CFC 24, 25	25'000.-
Agencement de cuisine	CFC 258	30'000.-
Aménagements intérieurs	CFC 27, 28 Plâtrerie, peinture, menuiserie, faux plafonds, revêtements de sols, parois	60'000.-
Honoraires		15'000.-
Divers et imprévus		10'000.-
TVA		15'000.-
Total		200'000.-

Le déroulement des travaux s'effectuerait durant les mois de novembre et décembre.

CONCLUSIONS

Vu ce qui précède, la Municipalité prie le Conseil communal de Puidoux de prendre la décision suivante :

LE CONSEIL COMMUNAL DE PUIDOUX

- Vu** le préavis municipal N° 04/2012 du 25 septembre 2012 ;
- Ouï** le rapport de la commission chargée de l'étude de ce projet ;
- Ouï** le rapport de la commission de gestion
- Vu** que l'objet a été porté à l'ordre du jour ;

DECIDE

1. D'autoriser la municipalité à entreprendre la rénovation de l'appartement de l'auberge communale de Puidoux conformément au préavis 04/2012 du 25 septembre 2012 ;
2. De lui octroyer un crédit de Frs. 200'000.- TTC ;
3. D'autoriser la Municipalité à financer ces travaux par la trésorerie communale ;

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

Le Syndic

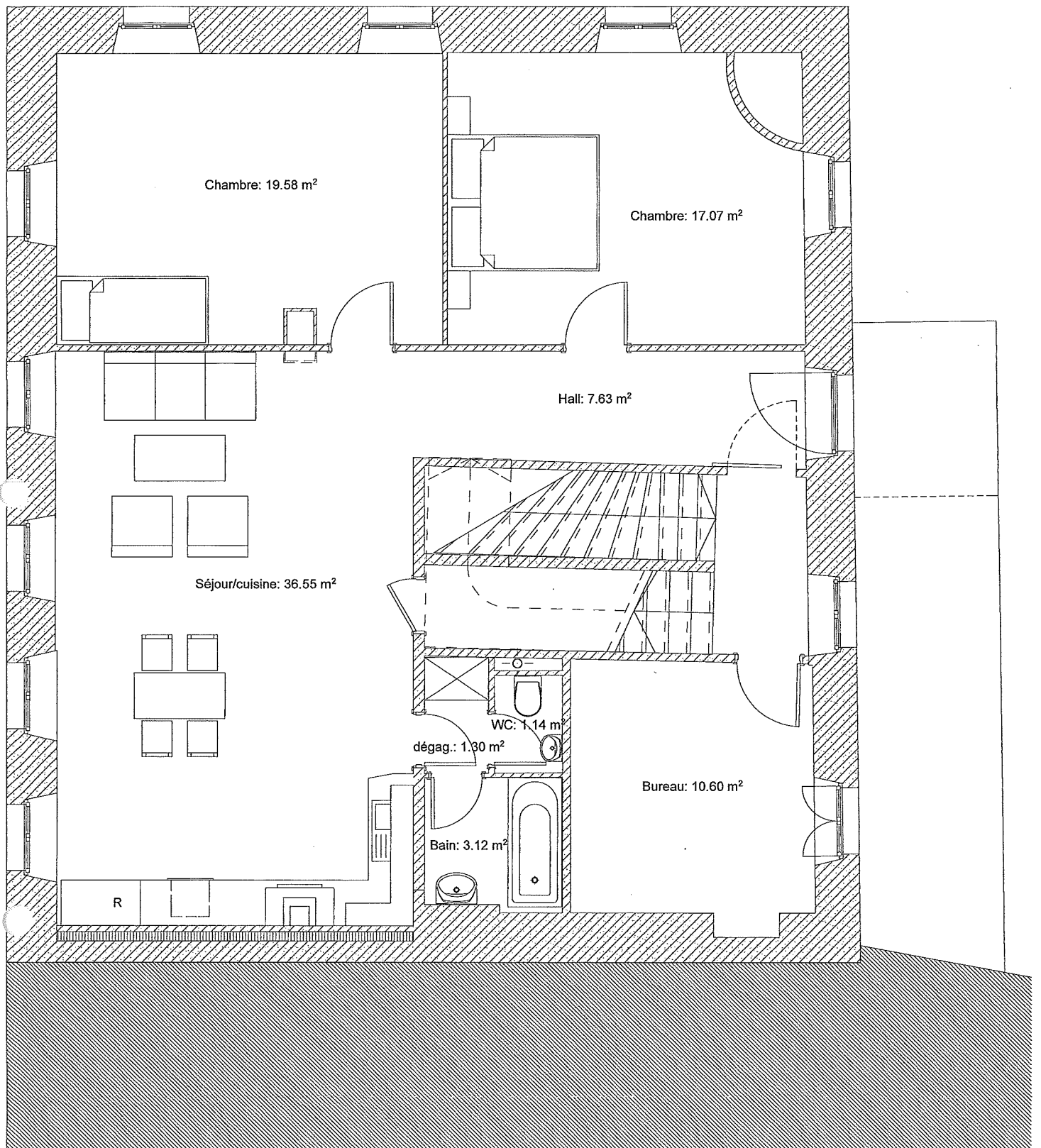
R. Gilliéron



pr La Secrétaire

J. Imhof

Annexe : Plan d'intention des travaux



Propriétaire: Commune de Puidoux Commune: Puidoux	
Auberge Communale: appartement 1er étage Transformations intérieures	Parcelle: 11 N° ECA: 23
Etat projeté	Dess: N.Ch Ech: 1:50
Bureau d'Architecture Nicole Chevalley Sàrl - Arch. Dipl. EPFL - case postale 25 - 1070 Puidoux Tél.021 946 29 73 Fax 021 946 29 75 Mobile 079 271 76 06 e-mail: buarch.n.chevalley@bluewin.ch	Date: 25.09.2012